

LA SÉCURITÉ SOCIALE BELGE DÉCROCHE UN PRIX INTERNATIONAL POUR SON SYSTÈME INFORMATIQUE INTÉGRÉ

Bruxelles, le 14 mai 2019 - L'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) décerne aux Institutions publiques de Sécurité sociale (IPSS) belges le « Prix des bonnes pratiques pour l'Europe - 2019 » pour leur système collaboratif intégré basé sur la numérisation et l'automatisation des services.

Plus de numérisation et d'automatisation

Malgré la robustesse historique du système de sécurité sociale belge, divers questionnements quant à son efficacité et sa complexité sont peu à peu apparus. Afin d'améliorer l'efficacité du système et de réduire les coûts de fonctionnement, les Institutions publiques de Sécurité sociale ont décidé d'adopter une stratégie commune pour évoluer ensemble, sur une plateforme fonctionnelle et technique commune, vers davantage de numérisation et d'automatisation. Cette intégration entre les différents niveaux de pouvoir, les divers services publics et de nombreux partenaires privés (mutuelles, secrétariats sociaux, cpas, etc.) concerne plus de 3 000 acteurs professionnels de la sécurité sociale.

Des économies considérables

Le système informatique intégré permet ainsi d'octroyer automatiquement de plus en plus de primes et d'allocations sociales. C'est ainsi qu'aujourd'hui plus de 220 processus électroniques remplacent plus de 800 formulaires papier. Pour les citoyens, cela représente une diminution considérable de charges administratives et pour les employeurs, une économie annuelle de frais de fonctionnement de plus d'un milliard d'euros. La coordination entre les différents acteurs au sein de la Sécurité sociale se fait désormais de manière automatique. Plus d'un milliard d'échanges papier sont ainsi remplacés par des messages électroniques.

Le meilleur parmi 76

Parmi les 76 dossiers introduits par 26 institutions de 20 pays, le système informatique intégré de Belgique a été considéré comme présentant la pratique la meilleure. Ainsi, en guise de reconnaissance de cette amélioration des services, les Institutions publiques de Sécurité sociale belges se sont vu décerner le Prix des bonnes pratiques durant le Forum régional de la Sécurité sociale pour l'Europe se déroulant en mai 2019 à Bakou, en Azerbaïdjan.

A côté du prix octroyé aux Institutions publiques de Sécurité sociale belges, l'Onem et la Capac ont également obtenu des reconnaissances pour plusieurs bonnes pratiques.

Mieux venir en aide aux citoyens

Jean-Marc Vandenberg, administrateur général de la CAPAC, représentant les Institutions publiques de Sécurité sociale pour ce dossier :

« La numérisation et l'automatisation de la Sécurité sociale en Belgique engendrent une situation gagnant-gagnant pour les institutions de Sécurité sociale, les employeurs, mais surtout les citoyens. En rassemblant nos efforts, nous avons pu redéfinir les processus d'entreprise à grande échelle. Désormais, un maximum d'allocations sociales sont octroyées de manière automatique. Dans notre pratique quotidienne, nous constatons que cette innovation peut faire la différence. »

Contacts

- Administrateur général de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage, Institution publique de Sécurité sociale

Jean-Marc Vandenberg

jean-marc.vandenberg@hvw-capac.fgov.be

+32 (0)2 209 13 01

- Responsable de presse et de communication CAPAC

Inge Huyge

inge.huyge@hvw-capac.fgov.be

+32 (0)2 209 13 75

Rue de Brabant 62, 1210 Bruxelles

www.capac.fgov.be

AISS

L'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) est la principale organisation internationale à l'intention des institutions, ministères et agences publiques en charge de la sécurité sociale. L'AISS promeut l'excellence dans l'administration de la sécurité sociale à travers des lignes directrices professionnelles, des connaissances spécialisées, ainsi que la fourniture de services et de soutien afin de permettre à ses membres de développer des systèmes et politiques de sécurité sociale dynamiques à travers le monde.

L'AISS a été fondée en 1927 sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail.